Centre de mesures et d'interventions d'urgence Bureau des mesures d'urgence, de la planification et de la formation

Séminaire d'éducation permanente pour les chargés de cours de services d'urgence

Responsable du cours :

Manitoba Emergency Services College – Programme des chargés de cours en services d'urgence

Clientèle cible:

Les chargés de cours actuels de services d'urgence de Niveau I **ou** de Niveau II (le terme actuel se réfère aux chargés de cours qui ont participé à une session d'éducation permanente ou qui ont été certifiés après janvier 1998).

Description du cours :

Durée : 8 heures

Le séminaire fournira aux chargés de cours une information mise à jour sur l'administration des cours et les techniques d'enseignement et leur fournira l'occasion de créer des réseaux avec les autres chargés de cours

Objectifs du cours :

On demandera aux candidats d'enseigner et de mettre en application certaines compétences des programmes médicaux ou de lutte contre les incendies

Cours préalables :

- Chargé de cours des services d'urgence Niveau I NFPA 1041 ou
- Chargé de cours des services d'urgence Niveau II NFPA 1041

Genre de formation :

En classe et exercices pratiques d'enseignement

Taille de la classe :

Minimum 8, maximum 40

Catalogue des formations en mesures et interventions d'urgence – Manitoba

Emplacement du cours :

Manitoba Emergency Services College.

Disponibilité du cours :

Veuillez vous référer au calendrier de formation du Manitoba Emergency Services College, disponible par le biais du Bureau du commissaire aux incendies (sans frais au 1-888-253-1488) et en ligne au http://www.firecomm.gov.mb.ca/mesc calendar.html.

Frais:

Les frais de ce cours sont de 150 \$ (chèque à l'ordre du ministre des Finances)

Point d'accès :

Bureau du commissaire aux incendies Manitoba Emergency Services College 1601 VanHorne Avenue East Brandon, MB R7A 7K2 Tél.: 204-726-6855

Télécopieur : 204-726-6847 Sans frais : 1-888-253-1488 Courriel : emersery@govmb.ca

Formulaire de demande :

http://www.firecomm.gov.mb.ca/graphics/ApplicationForm.pdf

<u>Commentaires additionnels :</u>

- On remettra un Certificat aux candidats qui auront réussi le cours. La présence assidue est obligatoire pour la réussite du cours.
- Les candidats au programme de prévention des incendies doivent apporter leurs propres vêtements protecteurs
- Tous les chargés de cours des services d'urgence doivent participer à un séminaire d'éducation permanente des chargés de cours des services d'urgence et enseigner un minimum de 30 heures tous les trois ans pour conserver leur statut de chargé de cours des services d'urgence